



Les démocrates doivent l'empêcher...

L'UMP fait main basse sur la France

Ils sont « montés » sur Paris, remontés comme des pendules. La moitié des conseillers généraux que compte le pays se sont réunis lundi pour exiger le retrait de la réforme des collectivités locales et la suppression de la taxe professionnelle. Puis les maires ont pris le relais lors de leur congrès annuel. « Il n'y aura pas de retour en arrière », a répété un soldat Fillon envoyé au front de ce qui prend de plus en plus la tournure d'une guerre des démocrates contre des réformes qui vont avoir pour tous des conséquences politiques, sociales et économiques lourdes. Car l'UMP tente bel et bien de faire main basse sur la France à travers une organisation institutionnelle au seul service du capital. Analyse.

Comment garder le pouvoir? « En changeant les règles », répond Nicolas Sarkozy. Une pratique engagée dès le début du mandat de l'actuel président de la République avec les modifications constitutionnelles renforçant encore la prééminence de la présidence de la République et réduisant un peu plus le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Une Assemblée que le chef de l'État veut garder dans le giron de la droite coûte que coûte, quitte à prendre

quelques libertés avec la démocratie comme le prouve le récent redécoupage électoral des circonscriptions. Ainsi, selon différentes projections, ce véritable charcutage permettrait à l'UMP de gagner 18 députés supplémentaires sur la base des résultats des élections législatives de 2007. Plus fort encore, compte tenu de la répartition démographique et de l'influence de chaque parti dans les nouvelles circonscriptions, même avec 51,3 % des suffrages, la gauche serait minoritaire à l'Assemblée nationale! Mais ce verrouillage du Parlement



ne suffit pas à Nicolas Sarkozy. Les collectivités territoriales, régions, départements, communes restent des espaces politiques susceptibles de contester, voire de corriger la politique mise en œuvre au plan national. Avec la réforme territoriale, c'est à cela que s'attaque la droite au pouvoir. Le but de la réforme est de centraliser la réorganisation territoriale de la France pour imposer les politiques du pouvoir en place et faire entrer les territoires et donc les services publics dans la concurrence européenne et mondiale. Et pour s'assurer d'avoir des élus dociles, le mode de scrutin proposé uninominal à un tour doit éliminer toutes les composantes politiques qui portent des projets alternatifs, au premier rang desquelles le PCF qui, bien qu'affaibli, reste une force importante avec ses quelque 10000 élus locaux.

La réforme concoctée par Édouard Balladur comporte plusieurs axes parfaitement cohérents pour répondre à cet objectif d'adaptation de la France aux besoins du capital: en commençant par casser des échelons démocratiques qui empêchent ou ralentissent une libéralisation de l'économie fondée sur la privatisation des services aujourd'hui mise en œuvre par les collectivités. Comme l'explique l'Association nationale des élus communistes et républicains (ANECR), «en limitant aux communes la clause de compétence générale, en rédui-

À la remise du rapport Balladur sur la réforme territoriale en mars dernier, les élus communistes avaient dénoncé un « coup de force contre la démocratie ». Aujourd'hui, 73 % des Français sont opposés à la suppression des départements et 54 % jugent la réforme électorale.



Claudy Lebretton: « La disparition des communes et des départements est programmée »

Président de l'Assemblée des départements de France et du conseil général des Côtes-d'Armor, le socialiste Claudy Lebretton mobilise les élus locaux. Il estime que les départements et les communes sont menacés de disparition par la réforme.



même de la République. Ce sont nos libertés locales, en tant qu'élus et citoyens, de mettre en œuvre les politiques publiques efficaces, de lever l'impôt, de créer des services publics pour réaliser des

HD. Vous vous mobilisez contre la réforme du gouvernement. Pourquoi ?

CLAUDY LEBRETTON. Au moment où notre pays traverse une crise économique et sociale d'une ampleur jamais égalée, on aurait davantage besoin de mobiliser pour sa résolution toutes les forces politiques et sociales, les collectivités territoriales et l'État lui-même, plutôt que d'essayer de casser ce qui fonctionne bien. On a mis des années à construire cette République des territoires, cette organisation de la France de façon décentralisée, qui gère les politiques sociales, les politiques de l'emploi. D'autre part, on touche à l'essence

politiques de solidarité, d'éducation, qui sont visées. En somme, il s'agit de tout ce que les départements font très bien depuis des années...

C'est une réforme électorale qui doit permettre à un parti, l'UMP, de regagner ce qu'il a perdu dans les urnes aux élections locales. Le scrutin uninominal à un tour, propre aux systèmes anglo-saxons, n'est pas adapté à l'histoire de notre pays, qui est celle du multipartisme.

HD. Quel est le danger le plus important pour les collectivités locales ?

C. L. À court terme, c'est la disparition des départements. Avec cette réforme, on commence à les regrouper avec les régions. En dernière étape, ce sont les communes qui disparaîtront.

Elles sont l'échelon de base de l'organisation de la République, et pourtant, c'est bien leur disparition qui est programmée.

HD. Comment comptez-vous mener cette bataille ?

C. L. Il faut expliquer au maximum à tous nos concitoyens le mobile et les aspects de cette réforme. Dans un pays républicain comme le nôtre, un tel débat aurait mérité une sanction telle qu'un référendum. Le débat va se poursuivre au Parlement... Mais je pense qu'il faudra aller au-delà. Certains éléments dans les textes sont anticonstitutionnels. Je souligne également que l'opposition à cette réforme ne se cantonne pas qu'à la gauche. Au sein de l'Assemblée des départements de France, nombre d'élus de droite y sont opposés. Certains sont gênés aux entournures en raison des investitures qui viennent de leur parti. De toute façon, sur ce sujet, j'en appelle à dépasser le clivage droite-gauche. Il en va de l'esprit et de l'histoire de la République.

André Chassaing: « Les citoyens subiront les effets de cette contre-révolution démocratique »

Député (PCF) du Puy-de-Dôme, André Chassaing réagit vivement à l'instauration d'un mode de scrutin uninominal à un tour pour l'élection des conseillers territoriaux. Elle fera, selon lui, disparaître les petits partis politiques au bénéfice des deux plus importants.



HD. La réforme doit consacrer le scrutin uninominal à un tour pour l'élection des conseillers territoriaux. Avec quelles conséquences sur le plan démocratique ?

ANDRÉ CHASSAING. Le scrutin uninominal à un tour n'a qu'un seul objectif: conduire notre pays à marche forcée vers le bipartisme. Faire élire le candidat qui arrive en tête, c'est donner une prime aux grands partis. C'est exclure de la représentation démocratique des forces qui sont porteuses de changement mais qui ne sont pas à même d'arriver en tête au

premier tour. On étouffera ainsi la parole de formations politiques, désireuses de transformer la société, en les obligeant à se regrouper avec d'autres partis. C'est un bouleversement complet, une contre-révolution

démocratique. Quant à la « dose de proportionnelle », c'est du pipeau. Seuls 20 % des conseillers territoriaux seront élus selon ce mode de scrutin, sur un nombre total de sièges considérablement réduit. Les petites organisations politiques n'auront que peu de chances. Enfin, le « pot commun » de voix utilisé pour le scrutin proportionnel favorisera aussi les grands partis. Je m'interroge même sur la constitutionnalité de ce projet. Il est à contre-courant des traditions démocratiques de notre pays.

HD. Et comment répondre à cette « contre-révolution » ?

A. C. Une grande mobilisation se prépare à l'occasion du congrès des maires. Les élus communistes

organisaient ce mercredi 18 novembre la distribution à l'entrée du congrès d'un décryptage des textes de loi. Nous appelons l'ensemble des élus à nous rejoindre dans la lutte contre cette réforme. Nous lançons également un appel en direction de la fonction publique territoriale. N'oublions pas qu'elle rassemble 1 600 000 salariés ! Ils sont aux premières loges. Car il se prépare, avec cette réforme et la disparition de la taxe professionnelle, un plan social géant. Ces fonctionnaires de proximité qui travaillent au service des populations doivent être associés à la lutte. Enfin, nous sommes engagés dans une campagne d'explication auprès des citoyens de ce pays de façon à bien faire passer un message: la réforme des collectivités territoriales ne concerne pas que les élus. Elle concerne avant tout les citoyens, parce qu'en bout de course, c'est eux qui en subiront les conséquences.

ENTRETIENS RÉALISÉS PAR DIEGO CHAUVET
dchauvet@humadimanche.fr



Dans la fonction publique territoriale, 1,6 million de salariés travaillent au service des populations. Les financements des écoles, des routes... dépendent des collectivités

))) sant le nombre d'élus, en regroupant de force les collectivités, en réunissant les conditions de la suppression des départements, le gouvernement n'a qu'un seul but: baisser la dépense publique en réduisant l'intervention publique pour ouvrir des marchés nouveaux aux entreprises et augmenter leurs profits ».

En premier lieu, on invente un nouveau type de collectivité: les métropoles pour les agglomérations comptant plus de 450000 habitants. La raison invoquée par le projet de loi est que « la compétition entre les grandes agglomérations, européennes ou internationales, n'a cessé de

s'accroître », ce qui implique « un nouveau cadre de gouvernance ». L'aveu donc de la vraie raison de cette réforme, à des années-lumière du discours visant à en finir avec un prétendu « mille-feuille administratif ». L'intérêt de Nicolas Sarkozy pour le Grand Paris n'est pas le signe d'une lubie présidentielle. C'est, en réalité, la région capitale qui va tenir le rôle de champ d'expérimentation.

Avec, à terme, la possibilité envisagée que les communes composant ces métropoles disparaissent. En effet, la liste des transferts de compétences prévue par le texte montre que les métropoles phagocytent

les attributions des communes qui les composent. Développement économique, urbanisme, habitat, transport, éducation, infrastructures, sécurité, eau et assainissement, culture relèveront de ces nouvelles entités. D'autant que, comme le souligne l'ANECR: « Dans ce type

mun comme, par exemple, les transports publics. Cette « commune nouvelle » récupère toutes les attributions des communes membres de l'EPCI. Il suffit que deux tiers des communes représentant plus des deux tiers de la population soient d'accord. Autant dire que

cela peut être un puissant moyen de faire disparaître des communes rebelles. Autres aspects de cette réforme: la suppression de la compétence générale pour les régions et les départements,

En asphyxiant les finances des collectivités, qui réalisent 73 % des investissements publics, le gouvernement fait place nette pour le privé...

LE PRIX DU COURAGE POLITIQUE VA À...

Il y a tout juste un an, la revue « Politique internationale » lui remettait le « prix du courage politique ». Nicolas Sarkozy a toutefois préféré éviter de se rendre au 92^e congrès des maires, qui se déroulait les 17, 18 et 19 novembre... Officiellement, parce qu'il était en Arabie saoudite. Rien à voir donc avec la colère suscitée chez les élus locaux, y compris UMP, par sa réforme des collectivités et la suppression de la taxe professionnelle qui va étrangler financièrement les municipalités. Pour noyer le poisson, le président de la République devait recevoir à l'Élysée 700 maires le 20 novembre pour des « échanges » sur les deux réformes. Gageons que ces 700 heureux élus seront triés sur le volet. Pas sûr pour autant que le chef de l'État réussisse à déminer le terrain. D'autant que le patron des députés UMP, Jean-François Copé, joue sa différence sur un autre aspect de cette réforme, l'introduction d'un scrutin uninominal à un tour. Lui qui se verrait bien dans le rôle de l'alternative de droite à Nicolas Sarkozy assure être « très sceptique sur cette réforme ».

de regroupement, l'enjeu pourrait être de fusionner certaines collectivités pour pousser à des majorités politiques voulues. »

Mais même dans les régions moins densément peuplées, les communes risquent de disparaître. Le projet de loi prévoit en effet qu'une « commune nouvelle » pourra être créée en lieu et place d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), comme une communauté de communes ou d'agglomération, qui, jusqu'alors, était un regroupement de communes ayant choisi de développer un certain nombre de compétences en com-

et la fusion des mandats de conseillers généraux et régionaux dans un mandat de conseiller territorial. Soit, la suppression de 3000 élus. Le but affiché est, selon le gouvernement, « d'éviter les actions concurrentes ou redondantes sur un même territoire ». Or les « financements croisés » entre départements et régions, que semble tant redouter le gouvernement, ne concernent en réalité qu'à peine 10 % des financements globaux. En fait, le gouvernement ne cherche pas à utiliser mieux l'argent public mais à réduire les possibilités de financement pour baisser la

Ce que la réforme va changer pour vous

La réforme des collectivités est loin de n'être que l'affaire des élus. Éducation, logement, aide sociale... Étant donné les compétences des collectivités, c'est la vie quotidienne des populations qui sera touchée. Explications.

En modifiant le mode scrutin, en réduisant le nombre d'élus locaux et en transférant des compétences à l'échelon régional, la réforme concoctée par le gouvernement va considérablement compliquer la tâche à des collectivités chargées de gérer les plus importants domaines de la vie courante... Les communes ont en charge la question du logement, avec l'État. Les départements, celle de l'aide sociale, ou encore l'aménagement du territoire avec la gestion des routes. En y ajoutant la suppression de la taxe professionnelle, principale source de revenus des collectivités et particulièrement des communes, le gouvernement vient de surcroît frapper au portefeuille. Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France, évoque un sondage réalisé pour l'ADF. « Les gens pensent que les services publics vont se poursuivre, estime-t-il. Mais ils sont plus dubitatifs sur leur qualité et leurs moyens financiers. Dans la mesure où, dès l'année prochaine, il nous manquera 6 milliards d'euros de taxe professionnelle, nous n'aurons guère de choix. Il nous faudra faire des économies sur les services publics. Et plus particulièrement sur le social et l'aménagement du territoire en ce qui concerne les départements. »

LOGEMENT SOCIAL : ON COUPE LE ROBINET !

Sur le dossier du logement, par exemple, la création des métropoles risque bien de bouleverser toute

la politique de logement et d'urbanisme. Jusqu'ici, celle-ci est de la compétence des communes. Ces dernières conserveront-elles le contrôle de leur politique urbaine lorsque les métropoles auront vu le jour? Ensuite, il faut savoir que la contribution des communes à la réalisation de chaque logement social est de l'ordre de 8 %, contre seulement 3 % de la part de l'État. La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle pourraient donc bien provoquer quelques gros soucis financiers...

ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES : TANT QUE ÇA TIEN DEBOUT...

« Les compétences des collectivités sont très ciblées, rappelle le député communiste André Chassaigne. Un conseil général va intervenir au niveau du fonctionnement et du personnel technique d'un collège. Le conseil régional, lui, interviendra dans les lycées. Mais ce qui est important, c'est qu'on puisse mettre en œuvre des politiques publiques, ce qui se fait dans le cadre de la compétence générale des collectivités. Si on la leur retire, elles ne pourront plus mettre en œuvre des choix politiques. » André Chassaigne cite l'exemple des activités sportives : « Si un conseil général décide d'accompagner le développement sportif, qu'il s'agisse de financer des activités ou la construction d'installations, s'il perd cette compétence générale, il ne pourra plus faire face aux investis-

sements. Si une commune veut construire une petite salle associative, elle ne peut pas le faire sans accompagnement financier du conseil général ou du conseil régional, voire des deux... » La suppression de cette clause de compétence, rendue possible par la réforme, coupera tout simplement les robinets départementaux et régionaux en cas de constructions d'écoles décidées par les communes.

ENTRETIEN DES ROUTES : VA Y AVOIR COMME UN TROU

« On va être obligé de faire des économies, annonce Claudy Lebreton. Sur les services publics, sur les fonctionnaires territoriaux qui les assument et sur les investissements. Je rencontre des chefs d'entreprise qui se disent satisfaits de voir un impôt économique disparaître... Mais ils soulignent en même temps que les collectivités, c'est 73 % des investissements publics! 50 milliards d'euros chaque année. Si les départements diminuent leurs investissements, c'est la vie économique tout entière qui va en subir les conséquences. » Et s'il est difficile de se projeter dans l'avenir, Claudy Lebreton calcule déjà des conséquences pour l'année 2010 dans le département qu'il préside : « Nous ne ferons pas cette année de travaux routiers autres que l'entretien du réseau. Chaque année, nous investissons 30 millions d'euros. Pour les cinq prochaines années, c'est stoppé. »

D.C.



MICHELE DANAU/JAF

re restera-t-il de tout ça après la réforme ?

dépense publique et ouvrir des marchés aux entreprises privées. D'autant que ces nouveaux conseillers territoriaux seraient, dans leur grande majorité (90 %), élus dans un scrutin uninominal à un tour, dans le cadre de cantons redécoupés, plus grands et moins nombreux. Autrement dit, celui qui arrive en tête est élu, même s'il rassemble moins de 50 % des suffrages. Un tel mode de scrutin, c'est la mort programmée du multipartisme au profit du bipartisme ou, compte tenu de la situation actuelle, au profit de la seule UMP. Face au monolithisme de la droite UMP, la diversité de la gauche sera vécue et présentée comme un frein au changement. Le « vote utile » contre la démocratie. D'autant que, pour les promoteurs de ce type de scrutin, les élections locales de 2014 doivent servir à installer ce système dans le paysage avant les échéances législatives de 2017.

Avec ces réformes, le gouvernement sarkozyste vise à réduire à un simple rôle de protestation les forces politiques porteuses d'une alternative progressiste et sociale. Réduisant du même coup l'offre démocratique mise à la disposition des citoyens. ★

STÉPHANE SAHUC
ssahuc@humadimanche.fr

ET VOICI CE QUE VOUS ALLEZ PAYER EN IMPÔTS À LA PLACE DES ENTREPRISES

Pour être sûr que les communes jouent le « jeu » et acceptent de disparaître, le gouvernement double la réforme territoriale d'une réforme de la fiscalité locale. Ainsi, la mesure phare du projet de loi de finances pour 2010 consiste en la suppression de la taxe professionnelle (TP) sur les « investissements productifs », annoncée en janvier 2009. Cette suppression de la TP pour la remplacer par des compensations dont l'expérience montre qu'elles vont toujours en se réduisant, entraînant ainsi une diminution notable des recettes, va obliger les collectivités à reporter le coût des dépenses sur des ménages via

des augmentations d'impôts locaux. Car la taxe professionnelle représente la moitié des ressources fiscales des collectivités territoriales. Aujourd'hui, selon l'ANECR, « sur l'ensemble des recettes fiscales des collectivités, 48 % proviennent des ménages et 52 % des entreprises. Avec la réforme, la proportion est amenée à 75 % pour les ménages et 25 % pour les entreprises. Le gouvernement indexe les concours de l'État aux collectivités à 0,6 % alors que l'inflation atteint 1,2 %. Il s'agit donc de la fin du contrat de croissance et de solidarité. Cela aurait pour conséquence une baisse de 20 à 30 % des dotations de compensation. »